

snes
fsu



S₃ de Grenoble

Bulletin N° 194 d'Octobre 2010

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

*La
démocratie
malade
de la
pédagogie*

Éditorial

Le Président de la République et ses ministres — puisqu'il est désormais clair que « le gouvernement » n'est plus l'entité prévue par la Constitution — lorsque ils refusent d'entendre le rejet de leur politique et en particulier l'écrasante majorité exprimée, dans la rue comme dans les enquêtes d'opinion, du projet de loi sur les retraites, le Président de la Région Rhône-Alpes, lorsqu'il annonce la fermeture du lycée Emmanuel Mounier, sans concertation avec la communauté éducative intéressée ni débat au sein de sa propre majorité ou encore ces élues régionales venue confirmer devant le CA de ce lycée le verdict de peine capitale, ulcérées que l'on ait osé organiser un sit-in pour les accueillir — « *Vous ne savez pas qui je suis* » disait l'une d'elles à des parents d'élèves qui osaient l'interpeller — partagent la même posture : en charge d'un pouvoir exécutif, ils sont omnipotents et omniscients ; eux seuls détiennent la vérité et ceux qui contestent leurs décisions sont mal informés ou crétiens manipulés pour le plus grand nombre, manipulateurs servant leurs propres desseins pour les autres.

La seule faiblesse qu'ils veulent bien confesser est une probable insuffisance pédagogique lorsqu'ils découvrent surpris que leurs décisions ou orientations ne sont pas incontestables puisqu'elles sont contestées. Ils sont incapables de se remettre en cause, incapables d'admettre que, s'ils sont élus, ils ont des comptes à rendre aux électeurs qui restent leurs mandants. Ils ne sont plus nos représentants mais des professionnels qui ont embrassé une carrière due non à nos suffrages mais à leurs mérites propres. Gagnées ou perdues, les élections ne sont qu'un aspect de cette carrière, un entretien d'embauche parmi d'autres, sans grands risques, la multiplicité des mandats offrant de nombreuses positions de repli. Ils ont depuis longtemps remplacé le débat par la communication.

Le Président de Région a refusé de venir à Grenoble rencontrer la communauté éducative de « Mounier », par crainte d'une « conduite de Grenoble ». Pourtant un responsable convaincu de la nécessité de sa décision devrait pouvoir l'assumer directement devant les intéressés, y compris si cela constitue un moment difficile. Le Président de la République affirme que **Sa Réforme** est la seule possible ; il pourrait initier une sortie républicaine et constitutionnelle de la crise, en soumettant le projet de loi au referendum ou en tentant de faire confirmer sa majorité par les électeurs en prononçant la dissolution de l'Assemblée. Il ne le fera probablement pas, lui qui n'a pas hésité à faire ratifier par d'autres professionnels de la politique un traité rejeté par les citoyens. Lui qui a tenté cet été de reprendre la main en nous dressant les uns contre les autres, reprenant les thématiques populistes de la droite la plus extrême, n'hésitera pas à qualifier de démagogue celui qui ose revendiquer la démocratie.

Aux uns comme aux autres, rappelons l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :
« Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

- Jacques AGNÈS -

Retraites en Isère... De quoi a peur la FSU ?

Tribune *École Emancipée*

Au jour où sont écrites ces lignes (vendredi 15 /10), le mouvement pour les retraites est encore dans une dynamique positive, après l'énorme succès du mardi 12. De nombreux secteurs radicalisent leurs modes d'action, notamment dans l'Éducation, lycéen/nes en pointe. Mais le gros des salarié/es semble hésiter devant la nécessité d'une grève dure et généralisée, nécessité pourtant massivement comprise. L'amplification et la reconduction de la grève se jouent donc ces jours, sur le terrain, lieu de travail par lieu de travail, secteur par secteur, AG par AG...

Dans cette ambiance pleine de contradictions, on attend, à juste titre, les syndicats... Ils sont un outil essentiel des salarié/e pour aider à cette radicalisation, donner un tempo, des consignes claires, mettre en place les moyens de la lutte (caisse de grève, assemblée générales et lieux de convergence des secteurs mobilisés...). Or sur tous ces points (et à ce jour), le bilan de la FSU dans l'Isère est catastrophique. Cette inexistence au moment de la bagarre pose de deux façons la question de notre rôle syndical dans les luttes sociales (et d'autant plus dans un mouvement de l'ampleur de celui que nous vivons actuellement).

La première question est celle de l'auto-organisation des luttes,
et de notre rôle syndical là-dedans.

En Isère, la FSU s'obstine à refuser tout autre cadre de débat que celui d'une intersyndicale pourtant bien lourde à bouger (il n'y a qu'à comparer avec la campagne volontariste et efficace de l'intersyndicale de Savoie par exemple). Depuis longtemps, nous sommes certain/es à essayer de lutter contre les crispations de nos camarades U. et A. face à tout ce qui leur est proposé comme cadres de rencontre entre grévistes. Mais rien n'y fait. Depuis la rentrée, que ce soit en inter-professionnel, pour l'enseignement, ou la Fonction publique, la FSU et ses syndicats les plus puissants ont non seulement refusé tout ce que Solidaires et la CNT leur proposaient... mais n'ont pas non plus initié quoi que ce soit, à part une modeste « rencontre » FSU, le 23 septembre. À défaut (et enfin !) une intersyndicale Éducation nationale s'est réunie en catastrophe ce 13 octobre. Cela permettra-t-il de débloquer la situation ?

Pourtant, dans de nombreux départements, parfois voisins comme la Drôme, la FSU ou ses syndicats participent à des assemblées générales (ou les organisent), y votent la reconduction de la grève, aident à fixer des agendas... Les syndicats (et les syndicalistes) peuvent alors jouer tout leur rôle dans une lutte sur les retraites qui s'élargira bien plus facilement dans le cadre ouvert et démocratique de l'assemblée générale.

La question des modes d'action est le second problème.

La reconduction de la grève - et donc son auto-organisation au-delà de la salle des profs - semble rester une vraie angoisse pour notre direction U. et A. L'absence de mot d'ordre clair au niveau national est en Isère bien relayée... Alors que la CGT elle-même parle « reconduction », que le Snes-Sup se dit « prêt à s'engager dès demain dans la reconduction », que des assemblées générales de plusieurs départements la mettent en place, que dit la FSU 38 et ses syndicats majoritaires à ce sujet ? Rien, à part les habituelles circonvolutions de fin de tracts, type « débattre des modalités pour étendre encore et généraliser ce mouvement de grève et de manifestations et décider etc. ». Même l'inter-syndicale Éducation est follement plus audacieuse dans son texte de consensus quand elle « appelle à ce que ces AG se prononcent sur la grève reconductible et s'en emparent ».

Le blocage de l'économie par un mouvement massif et une grève reconductible est notre meilleure arme. La plus puissante des salarié/es. On l'appelle (quelle audace) « grève générale ». Les sondages qui sortent à cette date semblent montrer que son urgence est comprise plus largement que jamais. À la FSU, on ne dira pas grève générale, ni même reconductible, mais « élargir la mobilisation, les jours à venir ». De quoi avons-nous peur ?

- Thibaut MICHOUX - Le 15/10/2010 -

PETITE LEÇON DU CONFLIT SUR LES RETRAITES

Tribune *Unité - Action*

À l'heure où cette tribune s'écrit, il est encore trop tôt pour faire le bilan de la mobilisation large contre le projet de réforme des retraites imposée par le gouvernement. Incontestablement, le mouvement est profondément enraciné et sert aussi de révélateur du profond mécontentement de la profession et des salariés face à la politique de régression et d'injustice conduite par un Président de la République et des ministres aux ordres du MEDEF.

UN CONTEXTE D'ÉROSION SYNDICALE

S'il n'y a aucun doute sur le soutien de 71 % des Français au mouvement actuel, en revanche on constate que la mobilisation sous forme de grèves et d'arrêts de travail bute sur un obstacle de taille : la faiblesse générale de la syndicalisation dans le Privé comme dans le Public, dans une moindre mesure. Les analyses des confédérations mettent en corrélation le nombre de grévistes et de manifestants avec la présence ou l'absence de représentants syndicaux sur le lieu de travail. Dans les entreprises où ne règne que le discours patronal antisyndical, les salariés ne sont pas moins conscients de l'injustice de la réforme Woerth mais ils peinent à se convaincre de l'existence d'autres financements et de leur capacité à faire reculer le gouvernement.

ET DANS L'ÉDUCATION ?

Dans notre secteur, si le taux de syndicalisation de la profession est meilleur que dans bien d'autres secteurs, la situation a évolué depuis quelques années et on assiste à une lente érosion. Les raisons en sont multiples (départs en retraites de militants fidèles, séquelles de 2003, climat général de résignation...etc) mais ce n'est pas l'objet de cette réflexion.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on ne peut que constater que les établissements les plus mobilisés sont aussi ceux où la vie syndicale est la plus active. Chacun sait analyser le côté injuste de la réforme des retraites ; ce qui manque ensuite pour entrer dans l'action de longue haleine, c'est la conviction que l'on n'est pas seul à se battre, que des solutions de financement existent et que l'on peut gagner.

Or le rôle d'un syndicat est celui-ci : unir les gens dans la défense de leurs intérêts, leur donner le sentiment d'appartenir à une même catégorie, les amener à ne pas faire de leur diversité un facteur de division. Pourtant, l'outil syndical suscite bien des réticences au motif de l'embrigadement, de l'inefficacité des actions proposées.

À QUI PROFITE LE DISCOURS ANTISYNDICAL ?

Ces réticences d'une frange de la profession à se syndiquer largement sont un frein à la constitution d'un réel contre-pouvoir doté d'une capacité de réaction rapide et puissante. Elles sont exploitées régulièrement par le Ministère, le Rectorat, certains chefs d'établissement qui préfèrent des individus isolés à des syndiqués mettant en commun leurs forces.

Enfin, réfléchissons à ce paradoxe : alors que le discours des instances dirigeantes est à la diabolisation ou au mépris des syndicats, comment expliquer que tous les chefs d'établissements (ou presque) sont syndiqués, comment expliquer que toutes les entreprises sont affiliées au MEDEF ou à la CGPME ?

Il y aurait donc les mauvais syndicats pour les salariés et les bons pour les dirigeants ? Ces derniers ont compris la nécessité de défendre leurs intérêts et d'avoir un outil à leur service. Dans le cas du MEDEF, l'outil syndical est performant et il sait, sous ce gouvernement, activer ses relais. Depuis des années, les cotisations patronales n'augmentent plus ; les exonérations fiscales se multiplient, sans parler du bouclier fiscal maintenu au moment du raboutage général des niches fiscales.

De même, les différents ouvrages des sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot nous apprennent que la grande bourgeoisie française qui cultive l'entre-soi fonctionne en réseaux et sait prendre collectivement en charge la défense de ses intérêts, même si elle n'utilise pas le mot obscène de syndicat. Elle sait que la lutte des classes n'est pas une notion rangée au magasin des accessoires.

SE SYNDIQUER POUR LUTTER PLUS EFFICACEMENT

C'est pourquoi, soyons aussi intelligents que le patronat et nos élites qui savent prendre soin de leurs intérêts ! Bien sûr les lecteurs de cette tribune sont en principe déjà syndiqués mais ils connaissent tous un collègue proches de nos idées mais encore réticent à se syndiquer au Snes. C'est le moment d'aller le voir, de le convaincre que le syndicalisme n'est pas synonyme d'une quelconque aliénation, d'un quelconque renoncement à son libre-arbitre.

C'est au contraire le moyen d'exercer sa réflexion sur le métier et la société ; c'est un outil au service de la reconquête de sa liberté.

Paradoxalement, ce sont souvent les mêmes si critiques à l'égard des syndicats qui attendent d'eux qu'ils organisent au mieux la lutte, qui leur réclament la tenue d'AG interprofessionnelles.

Alors, en ce temps de luttes, difficiles mais roboratives, convainquons nos collègues, jeunes et moins jeunes, que la seule façon efficace de combattre, c'est de se syndiquer pour peser ensemble dans le SNES.

- Jean-Louis MOLLARD -

Responsabilités

Tribune *Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant*

Depuis le 24 juin, de manière répétée et déterminée, les salariés se sont mis en grève et ont défilé par millions dans les rues à travers tout le pays pour dire non au projet Woerth-Sarkozy sur les retraites. Les millions de Français qui participent et qui soutiennent le mouvement massif contre le projet du gouvernement le savent : l'enjeu est considérable. Les salariés, et les personnels de l'Éducation Nationale n'ont pas été en reste, ont sacrifié des journées de salaire, se sont mis en grève à l'appel de leurs syndicats, certains dès le 15 juin, puis le 24, le 7 septembre, puis le 23, le 12 octobre, puis le 19, et, dans plusieurs secteurs, ont lancé grèves reconductibles et blocages. Ils ont pris leurs responsabilités. Ils ont dit : nous sommes conscients des enjeux, nous voulons défendre notre système de retraite, nous n'acceptons pas le projet du gouvernement, nous voulons son retrait. Nous répondons présents à chaque « journée d'action ». Nous sommes prêts.

Les travailleurs ne sont pas responsables de la crise actuelle. C'est celle d'un système qui fait peser les conséquences de sa course effrénée aux profits sur ceux qui produisent les richesses.

Le plan du gouvernement français sur les retraites, combiné au plan de rigueur annoncé récemment, est la traduction en France des brutales mesures prises contre les travailleurs dans d'autres pays de l'Union Européenne avec la bénédiction du FMI, quelle que soit la coloration politique des gouvernements en place.

Le système de retraite par répartition et le Code des Pensions sont des acquis de l'ensemble des travailleurs de ce pays, du secteur privé comme du secteur public. La « réforme » n'est nécessaire que du point de vue du capitalisme, qui ne peut financer les plans de sauvetage de son propre système qu'en arrachant encore plus de profit aux richesses créées. La Sécurité Sociale et l'Assurance Vieillesse, en France, représentent des acquis d'une importance considérable du point de vue des travailleurs, car elles permettent et ont permis une amélioration des conditions d'existence sans précédent en confisquant au capital sous forme de salaire (le « salaire différé », aussi appelé « salaire socialisé ») par le biais des cotisations sociales les sommes nécessaires au versement des pensions (227 milliards d'euros en 2007). Ces sommes considérables, les capitalistes, c'est-à-dire les banques, les assurances, qui font fonctionner le système financier et en représentent les intérêts, les convoitent depuis longtemps. En 1995, la lutte de classe avait retardé leurs projets. En 2002, en signant à Barcelone avec Chirac un

traité qui appelait à augmenter de cinq ans l'âge moyen de la cessation d'activité, à mettre en place les fonds de pension dans l'UE, Jospin avait porté un coup décisif contre les salariés, qui se traduit aujourd'hui par le projet Woerth-Sarkozy. Ce projet n'a pas pour but « d'équilibrer » ou de « préserver » le système actuel, toutes les mesures n'ont qu'un seul but : faire baisser les pensions de manière brutale pour favoriser le transfert des salaires vers le secteur financier et spéculatif (ce que Jospin appelait déjà « l'épargne salariale »).

Comment peut-il y avoir accord avec le gouvernement sur le constat d'une « réforme nécessaire » ? Le projet Woerth-Sarkozy n'est ni amendable ni négociable.

Un appel intersyndical au hasard parmi les centaines lancés ces dernières semaines (appel FO-CGT des personnels de l'hôpital de Dieppe) : **« Les journées d'action à répétition n'ont pas fait reculer Sarko, Fillon et Woerth. Alors la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait est à l'ordre du jour pour faire céder le gouvernement. Pour que la grève soit puissante et rassemble le plus largement, il faut que l'objectif soit très clair : retrait de la loi. Pour que la grève fasse céder le gouvernement, il est nécessaire que tous les dirigeants opposent l'exigence claire du retrait face aux manoeuvres du gouvernement . »**

Oui, les salariés ont pris leurs responsabilités. Quand les dirigeants syndicaux vont-ils prendre les leurs ?

- Éric ESNAULT -

« Pour ceux qui veulent taxer le capital, la seule taxe concrète et mesurable c'est l'augmentation des salaires et l'interdiction des licenciements. Tout le reste n'est que du vent ! »

- Émile Fabrol -

Pour prolonger la réflexion : <http://promcomm.wordpress.com/2010/05/01/lenjeu-de-la-bataille-des-retraites>

<http://didier-hacquart.over-blog.com/article-retraites-retour-a-barcelone-avec-jospin-et-chirac-50886569.html>

RETRAITES, DÉMOGRAPHIE ET INDEXATION SUR LES PRIX

Il y a un argument apparemment de bon sens derrière les contre-réformes des retraites que les gouvernements qui se succèdent depuis une quarantaine d'années s'efforcent de nous faire avaler, l'argument de la démographie : la population vieillit donc il y a et il y aura de plus en plus de retraités, donc la « charge » des retraites va devenir insupportable, donc il faut augmenter la durée de cotisation, instaurer une décote, reculer l'âge légal de départ, etc. Toutes ces mesures ayant pour objectif la baisse des pensions individuelles et le gel, voire la baisse, de la part des pensions dans les richesses produites, dans le PIB. C'est sur la base de ce dernier postulat énoncé par le Medef et par les gouvernants, de droite mais aussi d'une certaine gauche, que travaille le Conseil d'orientation des retraites (COR). Mais il y a aussi une disposition dans les diverses réformes déjà à l'œuvre (Balladur-Weil, Fillon, Sarkozy) qui crée des illusions et n'est pas spontanément comprise par les salariés, une disposition particulièrement destructrice, sans doute la plus nocive pour le niveau des pensions : l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires.

Un petit exercice de mathématique pour le collège

En 2010 pour une population de 100 personnes vivant de revenus salariaux il y a 20 retraités, donc 80 non retraités parmi lesquels ceux qui ont un travail, créent des richesses sur lesquelles sont prélevées les cotisations sociales. Pour ces 100, sur les 60 % du PIB consacrés aux salaires, il y a 100 000 € à répartir chaque mois. Cette répartition est proportionnelle aux effectifs des deux groupes de la population : 20 000 € pour les retraités et 80 000 € pour les autres, donc 1 000 € en moyenne pour chaque individu. Les retraités ont reçu 1/5 de la somme à répartir, ce qui correspond à 60 % : 5 = 12 % du PIB.

On voyage dans le temps et l'on s'imagine en 2050. Sur la base d'une croissance annuelle moyenne de 1,8 %, le PIB a doublé. Rappelons que la croissance est mesurée hors inflation et que donc, les calculs qui suivent sont faits en monnaie constante. Le pourcentage du PIB consacré aux salaires n'a pas changé mais la population a augmenté et la proportion de retraités aussi, si bien qu'il y a maintenant 2 x 100 000 € soit 200 000 € à répartir entre 120 personnes dont 40 retraités. Si la part dévolue aux retraités est toujours de 1/5, alors ils vont se partager 200 000 : 5 = 40 000 €, soit 40 000 : 40 = 1 000 € en moyenne par individu. Les 80 non-retraités disposent de 200 000 – 40 000 = 160 000 € soit 160 000 : 80 = 2 000 € en moyenne par individu.

Si la répartition des 200 000 € était restée proportionnelle, en moyenne chacun aurait reçu 200 000 : 120 = 1 666,67 €. Chacun aurait amélioré son niveau de vie mais le pourcentage du PIB consacré aux retraites serait passé à $(40/120) \times 60 \% = 20 \%$. Sans même toucher au pourcentage du PIB qui reste pour les investissements, les dividendes, les impôts...

Quelques commentaires

1. Le « modèle » mathématique ci-dessus est simplifié à l'extrême et les données numériques sont approximatives, mais le socle de la démonstration est solide. Il explicite ce que nous ne cessons d'affirmer : le financement des retraites est possible au même niveau qu'avant les réformes rétrogrades successives et même avec une amélioration du niveau de vie de tous, cela grâce à la croissance du PIB, comme il en a été dans le passé. La réponse au problème (réel) de financement des retraites passe par une autre répartition des richesses produites. Ce qui n'exclut pas, au contraire, une nécessaire réflexion sur le contenu de la croissance, sur le mode de production, le pourquoi et le pour qui ...
2. Dans l'hypothèse de maintien du pourcentage du PIB consacré aux retraites, on peut voir que le montant moyen des retraites n'a pas varié entre 2010 et 2050 : il est resté de 1 000 € en moyenne, en monnaie constante. La retraite a donc bien augmenté selon l'augmentation des prix mais elle a perdu 50 % de pouvoir d'achat par rapport au revenu des non-retraités. L'indexation des retraites sur les prix doit inexorablement aboutir à faire de la masse des retraités une nouvelle « classe pauvre ». Ce phénomène est aussi aggravé par l'actualisation des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite du régime général sur la base de l'augmentation des prix. Ce qui est difficilement perçu dans la Fonction publique parce que la pension est encore calculée sur le salaire des 6 derniers mois, et parce que les traitements dans la Fonction publique ne suivent même plus l'augmentation des prix depuis 1982, ce qui se traduit par des pertes considérables de pouvoir d'achat qui se répercutent intégralement sur les pensions au moment de leur liquidation. Autre régime, autre moyen de faire baisser les retraites.
3. La perte de 50 % de pouvoir d'achat des retraites par rapport aux non-retraités à l'horizon 2050 serait effective si ceux-ci bénéficiaient réellement du doublement du PIB par le doublement de leur revenu salarial. On peut douter que cela soit l'objectif du Medef, des actionnaires, des spéculateurs financiers et des gouvernements à leur service. Pour tous ceux-là, l'objectif est de faire encore baisser la part des salaires dans le PIB.
4. Le gouvernement prépare les fonctionnaires à un gel du point d'indice jusqu'en 2013, en même temps que la nouvelle loi sur les retraites prévoit le gel de la contribution de l'État au paiement des pensions. Laisserons-nous faire ?

- Jean-Claude LAMARCHE -

Stage « Métier » déplacé

L'actualité brûlante de ce début d'année scolaire nous a conduits à déplacer aux

8 et 9 février 2011

le stage académique Métier
initialement prévu les 12 et 13 octobre.

C'est pris entre plusieurs nécessités que nous avons fait des choix : plus que jamais, il est indispensable de mettre en échec les réformes de l'École, et c'était tout le sens de la grève du 6 septembre, mais dans le même temps, la bataille des retraites se mène maintenant. Nous n'avons d'autre choix que de tenir tous les bouts car les attaques sont rudes et surtout les fronts.

À ce titre, la décision politique de fermeture du lycée Mounier à Grenoble est une conséquence des réformes en cours : c'est la première victime de la mise en concurrence des établissements. Si l'on observe le redécoupage des filières, imposé sans concertation par le rectorat, on voit bien qu'il y a plus que du « relogement », puisque le lycée Argouges se voit proposer l'ouverture de filières générales, mais contre la perte, [au profit de Vaucanson], de ses filières STI qui ont fondé son identité, et sur lesquelles sont adossés des BTS, dont on a du mal à imaginer qu'ils pourront se maintenir longtemps dans cet établissement ; d'où la colère des personnels qui se sentent floués à fort juste titre. Le lycée Vaucanson deviendrait quant à lui le grand lycée technologique et scientifique de l'agglomération.

Quel est donc ce nouvel équilibre, dont seuls les chefs d'établissement (avant même le Conseil d'administration de Mounier durant lequel sa fermeture lui a été signifiée) ont eu connaissance via le Président de Région et le Recteur ? Ont-ils été consultés préalablement ? Ont-ils émis des avis, des suggestions, perdu au poker, à la roulette russe ? Et pour combien de temps ? Sur le dos de quel établissement, les prochaines économies d'échelle ? Quelle conception du Service public ?



Ces grandes manœuvres créent le désarroi chez les collègues, les élèves et leur famille, mais pas seulement : la colère aussi, devant un tel cynisme et tant de mauvaise foi, de manipulation et de mépris pour le travail accompli, pour nos métiers. Il y a urgence à mettre en échec de telles orientations, porteuses d'avenir uniquement pour les vautours.

Réservez dès aujourd'hui vos 8 et 9 février 2011. - Corinne BAFFERT -

Mounier, figure emblématique du renoncement aux ambitions éducatives.

Un effet d'aubaine.

Ce fut d'abord une annonce brutale, deux jours avant le CA extraordinaire qui devait pourtant être le premier informé, par une nouvelle dans le journal télévisé régional puis par la « une » du Dauphiné le lendemain. Le Président de Région évoque des fuites, mais chacun sait que la fuite et le démenti sont des formes modernes de communication. Il semble bien que tout ait été fait pour que la décision soit autant indiscutable qu'inéluctable aux yeux de l'opinion.

En remontant le calendrier, on ne peut que douter :

à quel moment la décision a-t-elle été envisagée par les services de la Région comme par ceux du Rectorat ? À la rentrée, comme l'ont déclaré la main sur le cœur les autorités régionales comme celles de l'État ? En juin dernier, la condamnation d'un tiers de bâtiment était-elle motivée par de réelles préoccupations de sécurité ou n'était-ce qu'un début de mise en scène ? Et en février, le coup d'arrêt mis aux opérations de réhabilitation par l'introduction au dernier moment d'une idée d'internat qui relançait les procédures, quel en était le véritable objet ?

Le Président assure que le choix n'est lié qu'à la sécurité et non à des difficultés budgétaires et donne pour preuve que les lignes inscrites pour la reconstruction demeurent au budget régional ; quiconque a un peu de culture budgétaire sait que, si une dépense inscrite doit être équilibrée en recette dans le budget adopté, le fait de ne pas procéder à la dépense permet des facilités de trésorerie indéniables, sans compter que si des emprunts entrent dans l'équilibre, ils ne sont effectifs qu'au déblocage des fonds ; au-delà des sommes programmées pour la reconstruction, l'aubaine budgétaire c'est aussi le redéploiement du budget de fonctionnement et des personnels TOS du lycée.

Du côté de l'EN, avec le budget 2011 annoncé et ses suppressions de postes qui ne pourront plus être compensées par les postes stagiaires, la disparition d'un lycée grenoblois permet des économies d'échelle conséquentes : on ne sait pas quelle sera la part de l'académie dans les 16000 postes supprimés, ni comment cette part sera distribuée entre les enseignements du Premier et du Second degré d'une part, et les postes administratifs, de direction, d'encadrement sanitaire, de vie scolaire et de documentation ; les autorités rectorales jurent que cela n'entre pas en



considération ; qu'une dizaine de postes n'est rien dans ce contexte.

On peut en douter quand on sait que certains services d'enseignement sont gérés à la demi-heure près et que l'on traque dès cette année les minorations réglementaires de service !

Pour l'État, l'aubaine est également politique : nos collègues de disciplines technologiques le savent, une des conséquences des politiques en œuvre est la réduction drastique des heures d'enseignement et des pratiques d'ateliers, avec à terme la mise en cause de cette spécificité française de la Voie technologique. Le redéploiement prévu par le Rectorat, avec une réactivité suspecte si les dates de décision sont bien celles qui sont affichées, met en cause l'identité technologique du lycée Argouges et, dans une moindre mesure, celle du lycée Vaucanson qui deviennent plus généraux, même si le dernier récupère pour le moment certaines formations du premier et, sans doute, bénéficiera aussi de certaines suppressions à Vizille. La disparition de Mounier facilite ces opérations de redéploiement, sans avoir à les justifier, puisque seule la sécurité et la décision régionale en portent la responsabilité.

Que cela raie d'un trait de plume tout ce que Mounier porte, en matière de mixité sociale, de réussite scolaire, de projets et de partenariat multiples, d'engagement pédagogique militant est bien secondaire quand les réformes en cours ne visent qu'à consolider le parcours des 50 % de jeunes que l'on veut mener à la licence en abandonnant toute ambition éducative pour l'autre moitié de chaque génération. Cela représente d'autant plus une aubaine pour le représentant du ministre dans l'académie que le coût politique ne sera, à terme, assumé que par les exécutifs régionaux et municipaux et leurs majorités.

- Jacques AGNÈS -

Les besoins en remplacement sont de deux ordres :
⇒ les affectations à l'année pour effectuer les heures qui ne peuvent pas être prises dans les établissements par les titulaires de poste fixe

⇒ les suppléances de courte et moyenne durée pour remplacer les enseignants en congés maladie ou parental.

Pour couvrir ces besoins, il existe les TZR (*Titulaires sur Zone de Remplacement, fonctionnaires ayant réussi le CAPES ou l'Agrégation*). Mais, dans le cadre de la réduction du nombre de fonctionnaires pour des raisons budgétaires, l'Éducation nationale a diminué le nombre de TZR : depuis 1999, leur nombre pour la France entière a presque chuté d'un tiers, passant d'environ 31 000 à 24 000.

Parallèlement, le recrutement de non-titulaires aux contrats toujours plus précaires est en augmentation. Dans l'académie de Grenoble, pour réaliser encore davantage d'économies, le rectorat limite au maximum la signature de contrats (*qui maintiennent le salaire pendant les week-ends et les vacances, avec les indemnités*) pour n'accorder que des vacances (*payées à l'heure effective, sans droit aux indemnités et limitées à 200 heures par an*).

Ainsi, le rectorat préfère recruter deux vacataires plutôt qu'un contractuel dès qu'il y a plus de 6 heures à effectuer dans une discipline, voire en recruter trois lorsqu'il existe un poste entier. Certains contractuels employés les années précédentes se sont vu refuser un renouvellement de leur contrat pour ne se voir proposer que des heures de vacances, entraînant ainsi une baisse conséquente de leurs revenus.

Ainsi, non seulement les non-titulaires se retrouvent encore plus précaires et mal payés mais, en outre, leurs chances de devenir titulaires diminuent avec la réduction du nombre de postes aux concours.

En cette rentrée 2010, la situation du remplacement, déjà mise à mal depuis plusieurs années, se dégrade encore dans notre académie.

D'une part le recours à la vacataire est toujours en augmentation : dans certains établissements, plus d'une dizaine de vacataires sont affectés dès la rentrée pour occuper des postes à l'année.

L'augmentation de la précarité (*plus de vacataires et moins de postes aux concours*) concerne même les disciplines où il demeure des TZR disponibles. En effet, pour les blocs horaires de 6 heures ou moins, le rectorat recrute des vacataires, même lorsqu'il y a un TZR de la discipline présent dans l'établissement ! Le rectorat a alors beau jeu de déclarer qu'il reste des TZR non affectés ! Cette gestion aberrante est souvent dictée par les impératifs budgétaires de la LOLF : l'emploi de vacataires permet d'éponger les heures supplémentaires pléthoriques.

L'administration recrute même des vacataires pour effectuer plus de 6 heures hebdomadaires (*donc plus de 200 heures par an*) et refuse d'établir un contrat, attendant le dépassement effectif des 200 heures...

D'autre part, le rectorat poursuit ses pratiques inadmissibles en affectant des TZR dans une discipline autre que la leur, en lycée professionnel ou très loin de leur rattachement administratif.

Ainsi, le rectorat envoie un nombre croissant de TZR de STI en Technologie, de TZR de Physique-Chimie en Mathématiques en collège ou en lycée professionnel... une TZR de SMS a même été affectée en EREA pour enseigner des formations professionnelles en Cuisine...

Ces affectations hors discipline, en plus de l'important stress pour les enseignants concernés, sont des aberrations pédagogiques, méprisantes pour les qualifications et la formation des enseignants, mais aussi pour les élèves à qui on refuse le droit d'avoir un professeur formé à la discipline enseignée...

Il est indispensable de ne pas laisser seuls les collègues qui se retrouvent dans ces situations et de se mobiliser pour les combattre...

Et demain, à qui le tour ?...

Les problèmes d'affectations éloignées et/ou de compléments de service avec des emplois du temps à la limite du possible sont également en augmentation pour les TZR (*tout comme pour les titulaires de postes fixes et les contractuels*).

Cette multiplication des compléments de service avec parfois de grandes distances entre les établissements est une source importante de pénibilité, de fatigue et de stress pour les enseignants soumis à des heures de trajets quotidiens, des changements d'établissements dans la même journée, parfois même sans que l'emploi du temps ne ménage une plage horaire suffisante pour déjeuner à midi... Cette situation rend aussi plus complexe l'élaboration des emplois du temps et plus difficile leur exécution, aussi bien pour les élèves que pour les professeurs (*plus de trous, plus étalés...*) en conduisant parfois à des aberrations pédagogiques (*totalité des cours de maths regroupés sur 2 jours en Seconde...*). Ces services partagés entre plusieurs établissements déstructurent aussi les équipes pédagogiques et disciplinaires : lorsque le nombre d'enseignants par établissement augmente, avec des emplois du temps sans demi-journées communes, il n'y a plus d'équipes...

Toutes ces pratiques conduisent à une dégradation constante du système éducatif, directement liée à la volonté de faire des économies.

C'est pourquoi il faut continuer à nous battre contre cette gestion purement budgétaire de l'Éducation qui par l'augmentation des heures supplémentaires, la réforme du lycée... engendre des suppressions de postes, provoque l'augmentation des compléments de services dans un autre établissement et/ou dans une autre discipline, tout comme l'augmentation de la précarité.

- Cyril BOREL -

Stages à tous les étages !

Les médias ont fait de la formation initiale de nos jeunes collègues l'un des sujets phares de cette rentrée allant jusqu'à organiser un *Téléphone sonne* sur France-Inter avec la DGRH du Ministère et Daniel Robin, co-secrétaire général du SNES. Rien de neuf : fatigue, stress, inadéquation de la formation avec les besoins des stagiaires...

Que ce soit dans *Le Monde* ou sur France inter, les mêmes témoignages font ressortir la souffrance de nos collègues. Mais, que l'on se rassure, la DGRH du Ministère a expliqué que tout cela n'était que le résultat d'une année transitoire, que les cas de collègues affectés sur trois établissements n'étaient que des exceptions (*il faudra le répéter à notre collègue d'Éducation musicale travaillant sur Grenoble, Varcès et La Mure*) et que tout rentrera dans l'ordre, l'année prochaine, grâce au merveilleux bilan du Ministère et au rodage des rectorats.

Et, surtout, répondant à l'absence d'une entrée progressive dans le métier, les futurs lauréats des concours auront suivi des stages pendant leur cursus universitaire et seront donc forts de cette expérience pour assumer un temps plein en responsabilité à la rentrée 2011.

Une question de bon sens : pourquoi alors ne pas avoir attendu un an pour effectuer la transition et conserver cette année un service en responsabilité réduit à 6-8 heures en attendant que les nouveaux masterisés arrivent ? Comme le dit la DGRH : « C'est en forgeant que l'on devient forgeron ! ».

Cette explication ne frapperait pas si elle ne se conjugait pas avec les propos de certains formateurs qui finalement ne voient pas d'un si mauvais œil les maquettes des nouveaux masters, maquettes pour l'élaboration desquelles ils se sont jetés corps et âme, non pas pour défendre une véritable formation initiale des enseignants, mais dans une logique d'accompagnement de réforme. Donc, des stages, des stages... et des petites croix pour évaluer tout ça ! Et nous arrivons à une situation où, dixit un collègue du SNESup (*ils n'avaient qu'à accompagner la réforme, au lieu de s'opposer et de revendiquer une véritable formation initiale !*), il faut évaluer les étudiants pour un cours de 4 heures.

Peuvent s'ajouter à cette frénésie des stages, avec leur évaluation, les vacances qui, pour le Ministère « *permettent à nos futurs collègues d'avoir une première expérience* ».

Les stages, nous y sommes tous favorables, enseignants comme étudiants, mais deux articulations opposent le SNES et la FSU au Ministère, et la FSU à d'autres organisations syndicales. Dans la conception de la formation des enseignants, comme pour l'ensemble des métiers,

ou l'on considère que les étudiants doivent être en totale capacité d'enseigner dès leur réussite aux concours, ou l'on considère que c'est à l'employeur qu'incombe la formation. Pour le Ministère, rejoint sur beaucoup de points par le SGEN et l'UNSA, c'est la première hypothèse qui prévaut : une épreuve de recrutement en lien avec l'axe 1 du cahier des charges de la formation initiale « *Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable* », des stages en responsabilité pour les étudiants¹...

Pour le SNES et la FSU, c'est la seconde hypothèse : une entrée progressive dans le métier est une nécessité, avec des stages d'observation pour les étudiants, une véritable année de stage avec une mise en responsabilité progressive des lauréats des concours, affectés sur le service de leur conseiller pédagogique (*c'est la seule manière d'éviter que les stagiaires soient considérés comme des bouche-trous*), et des décharges de service pour les néo-titulaires afin de parfaire leur formation.

Pour le SNES, c'est au Ministère de prendre en charge la formation de nos futurs collègues dans des IUFM rénovés et c'est dans ce sens que nous rappelons sans cesse au Ministère que la solution passe par des pré-recrutements massifs et un plan de titularisation pour résorber la précarité.

- François LECOINTE et Anne DORTEL -

Voir la lettre de l'UNSA-Éducation et du SGEN à Valérie Péresse et Xavier Darcos du 9 juin 2009 & <http://www.unsa-education.org/telechargement/education/Formens23juin2009.pdf>

Quels stages pour les futurs enseignants et CPE ?

Trois modalités de stage existent aujourd'hui :

- ⊕ des stages d'observation en licence ;
- ⊕ des stages de pratique accompagnée en M1 ;
- ⊕ des stages en responsabilité pour les M2 (stage 108 h).

Le SNES s'oppose à ce que les étudiants soient mis en responsabilité devant les classes. Un stage de pratique accompagnée permet aux étudiants de « prendre une classe » quand il se sent prêt, avec l'aide d'un enseignant, toujours présent à ses côtés pour l'aider, le conseiller et participer à une véritable formation. Nous appelons donc l'ensemble de la profession à être vigilant dans l'accueil des étudiants dans les établissements et à s'opposer à toute instrumentalisation des stages comme moyen de remplacement.

Des infos plus complètes seront à disposition sur le site académique à la rubrique Formation.

Éducation prioritaire : la mobilisation s'amplifie !

Le 30 septembre, les personnels du collège Anne Frank de La Verpillière étaient en grève et manifestaient dans les rues avec des élus et les parents d'élèves contre la sortie annoncée du collège de l'Éducation prioritaire. Autour du lycée La Pléiade de Pont-de-Chéruy et des collèges de Charvieu-Chavagneux et de Tignieu-Jameyzieu, la mobilisation commencée avant les vacances de l'été a repris sans un essoufflement à cette rentrée avec la tenue de multiples réunions publiques, l'organisation d'une journée morte pour les écoles de ces secteurs et un déplacement à Grenoble, le 20 octobre, pour essayer enfin d'obtenir une réponse d'un Recteur sourd et muet.

À cette mobilisation, la seule réponse est venue de l'Inspection académique de l'Isère qui n'a fait que confirmer, s'abritant derrière des statistiques, la sortie de l'Éducation prioritaire de ces établissements par leur absence du classement RRS publié dans la plus grande opacité quant à son élaboration l'année dernière (voir le bulletin académique n° 193 de Juillet)

L'argument statistique ne tient pas !

Expliquer la sortie de ces établissements par la seule diminution du nombre des élèves des classes sociales défavorisées ne tient simplement pas. Certes, les collèges « sortants » de l'Éducation prioritaire n'accueillent pas les publics les plus défavorisés. Mais, en mettant en avant ces données, l'Inspection académique oublie que la part des élèves issus des classes défavorisées est plus importante au collège Martin Luther King de Charvieu-Chavagneux, établissement « sortant », qu'au collège Jules Vallès de Fontaine, qu'au collège Ponsard à Vienne...

En choisissant de se cacher derrière les statistiques, l'administration omet également de signaler que le lycée de Pont-de-Chéruy accueille également un public défavorisé dont la part est supérieure pour plus de 10 % à la moyenne académique et que les classes favorisées y sont beaucoup moins présentes que dans les autres lycées de l'académie.

Classement RRS,

la fin de l'Éducation prioritaire ?

Les différentes annonces et nouveaux dispositifs qui apparaissent au niveau national – RAR, CLAIR, RRS, etc. – brouillent chaque jour un peu plus la carte de l'Éducation prioritaire. Une chose est sûre : le nombre d'établissements passés de ZEP à RRS a diminué, tout le monde sachant que les situations sociales de nos élèves – grâce à la politique de répartition des richesses du gouvernement – se sont considérablement améliorées !

Avec le programme CLAIR, les annonces ministérielles tendent à laisser penser que l'Éducation prioritaire se restreindrait à ces seuls établissements (*aucun dans l'académie de Grenoble*).

Dans notre académie, la sortie de l'Éducation prioritaire du lycée de Pont-de-Chéruy et des LP n'est pas anodine.

Derrière cette refonte de la carte de l'Éducation prioritaire, le gouvernement met clairement en place son projet pour l'École : une École du « Socle commun » pour les plus défavorisés et le Lycée puis l'Université pour les plus favorisés.

La partie immergée de l'iceberg

Dès cette année, la situation s'aggrave dans notre académie. Les Inspections académiques n'accordent pas les moyens nécessaires pour les collèges de l'Éducation prioritaire. Au collège Moucherotte de Pont-de-Claix, les effectifs de classes sont bourrés et les effectifs dépassent les critères de seuil des classes définis par l'IA.

On retrouve ici le second axe de la politique gouvernementale, annoncé dans les « fiches Chatel » pour économiser des moyens. Il est bien sûr admis par tous que l'augmentation du nombre d'élèves par classe ne nuit pas au résultat. Étrangement, nos collègues ne sont pas de cet avis, « *mais ils se mobilisent sûrement pour des questions corporatistes* ». Bizarrement, les parents d'élèves s'investissent en nombre dans cette mobilisation. Nous attendons que le Recteur et le ministre nous apprennent que les parents se mobilisent égoïstement pour le seul bien-être de leurs enfants, et non pour l'intérêt commun.

La Section académique du SNES a alerté les collègues sur ces questions dès la parution de cette liste des RRS et les collègues du SNES sont au cœur des mobilisations.

Rendez-vous est pris, suite à la réception du collège de La Verpillière par l'IA et du rassemblement du collectif autour des établissements de Pont-de-Chéruy, pour une articulation de ces actions.

Ce n'est qu'un début... !

- François LECOINTE -

~ STAGE ACADÉMIQUE des CPE ~

Mercredi 1^{er} décembre 2010 de 9 h à 17 h

au Lycée Berthollet - 9 boulevard du lycée - 74000 - ANNECY

Stage animé par Valérie HÉRAUT, co-responsable nationale de la catégorie

Contenu du stage

Conseiller Principaux d'Éducation :

quelles nouvelles conceptions du métier ?

- Les missions : où en sommes-nous ?
- Les établissements CLAIR, les internats d'excellence, le préfet des études,...
- Le nouveau protocole d'inspection
- Échanges et actions
- Mutations

Comment s'inscrire au stage ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction publique, y compris les stagiaires IUFM et en situation, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an : vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages. Ils donnent droit à autorisation d'absence.

Modalités d'inscription

Déposer la demande d'autorisation d'absence ci-dessous auprès de votre chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage (1^{er} novembre 2010). Inscrivez-vous le plus rapidement possible en renvoyant le coupon en bas de page.

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence pour formation syndicale

NOM - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

à Monsieur le Recteur

sous couvert de (*Nom et qualité du chef d'établissement, cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique*)

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du janvier 1984, de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret 84-997 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 1^{er} décembre 2010 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble.

Il est organisé par le Secrétariat académique du S.N.E.S. sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000)

À

le

Signature

COUPON RÉPONSE - Stage Syndical CPE du 1^{er} décembre 2010

À retourner à : **Section académique du SNES
16 avenue du 8 mai 1945 - BP 137 - 38403 - SAINT MARTIN D'HÈRES**

NOM: _____ Prénom: _____

Établissement: _____

Adresse personnelle: _____

Téléphone: _____ E-mail: _____

Point(s) que je souhaite voir aborder:

SOLUTIONS DES MOTS CROISÉS DE L'ÉTÉ (N° 193)

À la demande de plusieurs adhérents cruciverbistes, nous publions pour la deuxième année consécutive la solution au problème du bulletin de juillet (*toujours disponible sur le site pour ceux qui veulent se mesurer à la grille avant de lire la solution ci-dessous*).

Profitons de cette page ludique pour rappeler quelques devinettes :

1. Alors que la population a été multipliée par 1,5 de 1949 à 2008 et le PIB par 150 dans le même temps, comment se fait-il que l'on prétende ne plus pouvoir financer la Protection sociale mise en place à la Libération ?
2. Alors que la croissance est inférieure à deux points, comment fait-on pour continuer à servir du 15 % aux actionnaires et qui paie la différence ?
3. Existe-t-il un lien entre les deux questions précédentes ?

- Jacques AGNÈS -

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
I	E	T	A	B	L	I	S	S	E	M	E	N	T	S		A
II	N	A		A	I		Y	O	Y	O		U		T	O	C
III	T	R	I	S	T	A	N		J	U	G	E	R	E	N	T
IV	R	E	N		T	A	D	L	A		A		I	R	A	I
V	A	N	T	R	E		I		F	A	N	D	A	N	G	O
VI	V	T	E		R		C	A	J	E	T	A	N		R	N
VII	E	A	R		A	N	A	B	A	S	E		T	I	E	N
VIII	S	I	N	A	I		T	E	L		E		E	L	S	A
IX		S	A	U	R		S	A	L	E		O	S	E		I
X	I	E	T		E	A		U	A		A	M			G	R
XI	M		I	A	M	B	E		J	A	M	B	I	E	R	E
XII	P	R	O	F	E	S	S	I	O	N	N	E	L	L	E	S
XIII	A		N	A	N	T	I		K	I	E	L		E	V	
XIV	C	H	A	R	T	E	S		U		S	L	A	V	E	S
XV	T	E	L	S		M		A	L	T	I	E	R	E		O
XVI	S	M	E		C	E	R	C	L	E	E	S		S	A	C

Sommaire

- Page 1 : Édito.
- Page 2 : Tribune libre É.É.
- Page 3 : Tribune libre U. & A.
- Page 4 : Tribune libre PRSI.
- Page 5 : Retraites et indexation.
- Page 6 : Stage Métier reporté
- Page 7 : Mounier emblématique
- Page 8 : Remplacements
- Page 9 : Stages à tous les étages
- Page 10 : Éducation prioritaire
- Page 11 : Stage CPE
- Page 12 : Solution des mots croisés de l'été

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
 BP 137 - 38403 -
 Saint Martin d'Hères - Cedex
 e-mail : s3gre@snes.edu
 Tél : 04 76 62 83 30
 Fax 04 76 62 29 64
 Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>

